



**Réponse de Monsieur le Ministre des Finances, Gilles Roth, à la question parlementaire n°1081 du 1<sup>er</sup> août 2024 de l'honorable Députée Sam Tanson**

- 1) Monsieur le Ministre peut-il renseigner l'état d'avancement de l'analyse d'impact d'une réduction de la taxe d'abonnement pour investissements durables ? Par conséquent, Monsieur le Ministre envisage-t-il proposer une réforme au régime actuellement en place ?**

Une éventuelle revue de la taxation des fonds d'investissements durables doit se faire à la lumière du cadre réglementaire en place et à venir au niveau européen, ainsi que du comportement des acteurs du marché. A cet égard, il y a lieu de noter, d'une part, que les nouveaux règlements délégués couvrant les six objectifs de la taxonomie verte ne sont applicables que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024. D'autre part, l'orientation que prendra la future révision du règlement sur la publication d'informations en matière de finance durable (SFDR) alimentera certainement les réflexions nationales sur les mécanismes les plus appropriés pour offrir un taux de taxe d'abonnement réduit aux investissements durables, de sorte qu'il est judicieux d'attendre la mise à jour de ce cadre européen.

- 2) Est-ce qu'il est prévu lors d'une réforme d'exiger une conformité avec certains engagements pris par le Luxembourg en matière de droits humains et de climat (comme les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et droits de l'Homme ou l'accord de Paris sur le climat) afin d'éviter toute forme de social et green washing au niveau des investissements durables ?**

Avec l'implémentation progressive de textes décidés au niveau européen, et de nouvelles lignes directrices par les autorités de contrôle, la transparence dans le domaine des investissements durables sera augmentée afin d'éviter le risque de social ou green washing.

- 3) Quelles parties prenantes ont été ou seront consultées dans l'élaboration de la réforme de la Luxembourg Sustainable Finance Strategy (LSFS) ? Quelles en seront les grandes lignes et endéans quel délai Monsieur le Ministre entend-il la présenter ?**

La Luxembourg Sustainable Finance Initiative (LSFI) est l'entité de coordination de la finance durable au Luxembourg ayant pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre la stratégie luxembourgeoise de finance durable (LSFS), de sensibiliser à la finance durable et d'aider le secteur financier à évoluer vers la durabilité.

Au vu de l'évolution du cadre européen et en tenant compte de l'attention apportée au sujet de la finance durable depuis 2021, il a été décidé d'actualiser la LSFS actuelle. Dans ce contexte, les parties prenantes de la « Stakeholder Assembly » de la LSFI, composée de représentants de la société civile, des institutions de recherche, des institutions financières, des institutions publiques, des associations des services financiers et des régulateurs sont consultées pour avoir une vue holistique du sujet et surtout des opportunités et des défis dans le domaine de la finance durable.

Au-delà, une enquête a été lancée auprès des acteurs de services financiers présents au Luxembourg, incluant, entre autres, des banques nationales et internationales, des gestionnaires de fonds, ainsi que des prestataires de services.

A ce stade, le premier retour des parties prenantes est analysé. Il est prévu de présenter la nouvelle stratégie au cours du premier trimestre de l'année 2025.

- 4) Monsieur le Ministre se focalisera-t-il exclusivement sur des mesures facultatives ou envisage-t-il proposer des mesures plus contraignantes afin de canaliser les investissements de la Place vers des activités durables ?**



Comme mentionné ci-dessus, le cadre européen dans le domaine de la finance durable a fortement évolué ces dernières années, de sorte qu'il importe désormais de l'implémenter de manière cohérente.

Afin de drainer davantage de capitaux privés dans des activités durables, le Ministère des Finances a lancé plusieurs partenariats publics-privés, à l'instar de l'International Climate Finance Accelerator (ICFA) – qui sera doté d'un accélérateur pour des investissements à impact social. De même, la structure parapluie du Luxembourg Earth Impact Fund (LEIF) permettra de lancer des sous-fonds à stratégies d'impact environnemental et social avec des partenaires privés de la place financière, comme par exemple le Green Earth Impact Fund.

En ligne avec le [Plan d'action en 10 points pour la finance durable](#) du Ministère des Finances d'avril 2024, les initiatives vont également s'étendre au domaine de l'innovation des services financiers. C'est dans cet esprit que le Ministère a lancé le programme Catapult : Green Fintech en collaboration avec le Luxembourg House of Financial Technology (LHoFT). En septembre 2023, le Ministère a également mis en place la Gender Finance Task Force (GFTF) qui se compose de représentants stratégiques de la place financière et qui a pour but d'identifier et de mettre en œuvre des opportunités dans le domaine de la finance de genre.

Toutes ces initiatives ont un but commun : activement impliquer la place financière dans le développement de projets de finance durable et garantir sa participation dans ces initiatives pour canaliser les investissements vers les activités durables.

**5) Est-ce que Monsieur le Ministre considère que l'exonération des fonds ETF gérés activement de la taxe d'abonnement contribuera également à renforcer une Luxembourg Sustainable Finance Strategy ? Si oui, dans quelle mesure ?**

La LSFS est une initiative stratégique qui s'adresse au secteur financier au sens large afin de l'accompagner dans sa transformation vers un système financier plus durable et n'a pas pour vocation à viser à un produit financier en particulier. Alors que l'exonération de la taxe d'abonnement s'applique à l'ensemble des OPCVM ETFs gérés activement, y compris les OPCVM ETF ayant une politique d'investissement durable, elle pourra, le cas échéant, soutenir la création d'OPCVM ETFs durables au Luxembourg.

Luxembourg, le 9 septembre 2024

Le Ministre des Finances

(s.) Gilles Roth